

Annecy-le-Vieux, le 29 avril 2020

**MISE A DISPOSITION DU
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Lafuma annonce avoir mis à la disposition du public son Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2019.

Depuis la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration, les mois de mars et d'avril sont marqués par le contexte du Coronavirus (COVID-19) qui impacte les marchés de nos marques dans nos zones géographiques principales et au travers de nos réseaux de distribution à l'exception du e-commerce, pour une durée qu'il est à ce stade encore difficile d'apprécier. Nous mettons tout en œuvre pour assurer en priorité la sécurité des salariés dans les pays affectés par cette crise sanitaire, et pour protéger la rentabilité et la liquidité du Groupe. A la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel nous ne sommes plus en mesure de confirmer nos perspectives précédemment publiées ; cependant en considérant que cette épidémie et les perturbations qu'elle engendre n'excéderont pas quelques mois, nous sommes confiants sur notre capacité financière à traverser cette crise sans précédent.

Ce Document d'Enregistrement Universel est disponible sur les sites internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et du Groupe Lafuma (www.groupe-lafuma.com) et sans frais sur simple demande auprès de Lafuma S.A. PAE Les Glaisins – CS 60348 – 74943 Annecy-le-Vieux Cedex.

Il comprend notamment le Rapport Financier Annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (incluant les comptes consolidés et les comptes annuels, avec leurs annexes et le rapport de Gestion), les rapports des contrôleurs légaux des comptes et les informations relatives aux honoraires de ces derniers.

Contacts Analystes, Investisseurs et Presse

NewCap : Valentine BROUCHOT / Emmanuel HUYNH

Tél : +33 (0)1 44 71 94 91 - lafuma@newcap.eu

La société Lafuma SA est cotée sur Euronext Paris. Euroclear : 3526. Reuters : LAFU.PA Bloomberg : LAF